

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU 07 MAI 2019

Le 07 mai 2019, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Joëlle TARLET, Maire. La séance est ouverte à 19 h 10. Monsieur Sébastien RENAUD excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET. Monsieur Didier TURCK est secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal** approuve le compte de gestion du receveur municipal du budget principal 2018 et du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2018.

**Le Conseil municipal**, sous la présidence de Madame Maryvonne DESGOUILLES, Adjoint au Maire :

- approuve le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2018 présenté par Madame le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 040 980.11 €

Recettes : 1 490 886.35 €

**Résultat**

de fonctionnement 2018 : + 449 906.24 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 400 298.10 €

Recettes : 902 030.89

**Résultat**

d'investissement 2018 : - 498 267.21 €

Restes à réaliser dépenses 480 211.61 €

Restes à réaliser recettes 127 612.00 €

- approuve le compte administratif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » de la Commune pour l'exercice 2018 présenté par Madame le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 17 227.20 €

Recettes : 15 916.55 €

**Résultat**

de fonctionnement 2018 : - 1 310.65 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 133 168.48 €

Recettes : 128 785.70 €

**Résultat**

d'investissement 2018 : - 4 382.78 €

Restes à réaliser dépenses 14 903.00 €

**Le Conseil municipal** confirme l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2018 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2018.

**Le Conseil Municipal** décide de reconduire l'action « jeunes » pour l'été 2019 : délivrance de cartes de piscine et de titres de transports aux Sevrotins âgés de 11 à 18 ans.

**Le Conseil Municipal** prend acte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée relatif au bar restaurant sis place du 19 mars 1962.

**Le Conseil Municipal** décide de supprimer l'attribution et le renouvellement pour une durée de 50 ans des concessions et fixe les tarifs des concessions du cimetière communal, comme suit :

\* Concessions de terre : Concession quinzenaire de 2 m2 : 80 €, Concession trentenaire de 2 m2 : 200 €, Concessions doubles : le prix sera doublé

\* Dispersion des cendres sans identification : gratuit, avec identification quinzenaire : 70 €

\* Columbarium (case 4 urnes) : Concession 15 ans : 300 €, Concession trentenaire : 600 €

\* Caverne (4 urnes) : Concession 15 ans : 200 €, Concession trentenaire : 400 €

**Le Conseil Municipal** décide de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte les avancements de grade.

**Le Conseil municipal** prend acte des décisions du Maire n° 09 et 10/2019 et des décisions des adjoints n° 03 à 05/2019.

**Le Conseil municipal** approuve le nouveau contrat d'exploitation de fourrière et de lieu de dépôt avec la SPA de Châtenoy-le-Royal, prévoyant le seul accueil des animaux.

**Le Conseil Municipal** décide la participation communale au FSL pour l'année 2019 basée sur 0.35 € par habitant

Séance levée à 21h40

Le Maire,

Joëlle TARLET